

Depuis de nombreuses années, l'utilisation de substances et produits à des fins domestiques n'a cessé d'augmenter. Cette évolution est due notamment aux progrès de la science et de la technique ainsi qu'à des habitudes de consommation toujours plus exigeantes. Environ 50'000 produits figurent dans la liste des toxiques destinés au public, publiée par l'Office fédéral de la santé publique. Après usage, les restes de ces produits deviennent des déchets spéciaux (approximativement 25 tonnes/an dans notre canton) que l'on retrouve dans les appartements, les caves, les ateliers de bricolage ou les réduits de jardin. Ils ne sont pas assimilables aux ordures ménagères. Ils ne peuvent donc pas être éliminés avec celles-ci, ni être rejetés à l'égout.

La gestion des déchets spéciaux des ménages dans le canton de Neuchâtel

En matière de protection de l'environnement, aucun effort n'est négligeable, on connaît le slogan: petits efforts, grands effets! Les produits chimiques (détartrants, déboucheurs), phytosanitaires, pesticides, peintures, produits de nettoyage et d'entretien, etc., peuvent être la cause d'accidents ou d'atteintes graves à l'environnement s'ils ne sont pas éliminés correctement. En effet, lorsque ces déchets sont incinérés avec les ordures ménagères, ils perturbent notablement le traitement des fumées et/ou la qualité des eaux de lavage de celles-ci. Il en est de même lorsqu'ils sont déversés dans la canalisation publique où ils portent préjudice au bon fonctionnement des stations d'épuration communales. Dans les deux cas, ces perturbations impliquent finalement toujours des dépenses supplémentaires.

En outre, conserver inutilement à la maison, et souvent de manière inappropriée, des déchets de produits aug-

mente considérablement les risques d'accidents et notamment ceux dus aux empoisonnements des enfants en bas âge que l'on doit déplorer chaque année. A titre d'exemple et concernant particulièrement les produits domestiques, 3853 cas d'intoxication chez des enfants ont été recensés en 2001 par le Centre suisse d'Information toxicologique de Zurich. Afin d'éviter tous ces inconvénients, il est donc nécessaire de sensibiliser tous les citoyens aux dangers que représentent ces produits et de leur permettre de les éliminer adéquatement par une filière sûre et organisée.

Concept de récupération régional

Il y a un peu plus de trois ans, le Service cantonal de la protection de l'environnement (NE) s'est préoccupé de réor-

ganiser l'infrastructure relative à la récupération des déchets spéciaux des ménages chaque premier samedi du mois, de 9h00 à 11h00, la population neuchâteloise a ainsi la possibilité d'acheminer gratuitement ces déchets dans un des sept centres régionaux prévus à cet effet.

Bilan des trois premières années d'exploitation

On peut constater en consultant le tableau ci-dessous que la quantité des déchets récupérés en 2002 reste particulièrement stable par rapport aux deux années précédentes. Cela semble indiquer qu'il n'y a pas de relâchement du public dans sa volonté d'éliminer ces déchets de manière conforme, sans utiliser d'autres filières, notamment celles des ordures ménagères ou le réseau d'égouts. Cependant, il est toutefois difficile de juger du taux de récupération de ces déchets de manière absolue. D'autre part, il est également intéressant de constater que les 80% des déchets récupérés concernent les peintures et autres produits assimilables à cette catégorie, les 20% restants sont constitués de produits phytosanitaires, produits de nettoyage et d'entretien, solvants, bains photographiques, bombes aérosols, acides divers et toxiques ménagers indéterminés.

Pascal Castellani
Département de la gestion du territoire
Service cantonal de la protection
de l'environnement
Neuchâtel

Quantité de déchets évacués par les centres [kg]

Centres	2000	2001	2002
1. Le Locle: Garage des Travaux publics/ Voirie, rue des Billodes 52	6067	4725	4955
2. La Chaux-de-Fonds: Garage des Travaux publics, rue du Collège 36	4649	2464	1826
3. Val-de-Ruz: Station d'épuration (STEP) du SEVARU, La Rincieure	3706	3762	3796
4. Val-de-Travers: Déchetterie de Fleurier à proximité du Garage des TP, rue des Moulins 26	1359	2218	1749
5. Littoral ouest: Station d'épuration (STEP) de la Saunerie, allée du Port 4, Colombier	3888	3898	3485
6. Neuchâtel: Station d'épuration (STEP), quai R.-Comtesse 8, Neuchâtel	6032	6211	5837
7. Littoral est: Station d'épuration (STEP) de Marin, chemin de Maison-Rouge, Marin	2985	2535	3251
Total	28686	25813	24899